

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/04/23-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 avril 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Frais d'inscription des étudiants extra-communautaires

Le conseil d'administration approuve, à titre transitoire pour l'année 2019/2020, la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux assujettis. Cette exonération leur permettra de ramener le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants français ou européens. Le détail est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 23 avril 2019

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université